

Direction générale des finances publiques

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 11 janvier 2016 portant nomination à la commission régionale de la Martinique, instituée en application de l'article 88 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 modifiée portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, notamment son article 7 *bis*;

Vu le décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 modifié relatif à l'exercice de l'expertise comptable, notamment son article 88;

Sur proposition du commissaire du Gouvernement près le conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables de la Martinique,

Arrêtent:

Article 1^{er}

M. Aboulhair (Marc) est désigné pour siéger au sein de la commission nationale, en qualité de salarié exerçant des fonctions comptables et appartenant aux cadres supérieurs des entreprises industrielles et commerciales.

Article 2

M. Bellaches (Marc) est désigné pour siéger au sein de la commission nationale, en qualité de salarié exerçant des fonctions comptables et appartenant aux cadres supérieurs des entreprises industrielles et commerciales.

Article 3

M. Freudenreich (Éric) est désigné pour siéger au sein de la commission nationale, en qualité de salarié exerçant des fonctions comptables et appartenant aux cadres supérieurs des entreprises industrielles et commerciales.

Article 4

Le commissaire du Gouvernement près le conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 11 janvier 2016.

*Le ministre des finances
et des comptes publics,*
MICHEL SAPIN

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,*
EMMANUEL MACRON